

Rapport P-217 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-217 intitulée: «Fermer la rue de la Tour-de-Boël pour lutter contre le vacarme nocturne».

### CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 11 mars 2009)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-217 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- favoriser l'éclairage au sol afin d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants;
- reconsidérer l'affectation des locaux du Petit Palace à la fin du bail;
- imposer dès la fin du bail actuel une fermeture qui n'excède pas 2 h du matin en semaine et 4 h le week-end (dans la mesure où la recommandation précédente ne serait pas réalisable);
- s'assurer que les conciergeries respectent les horaires prévus pour la dépose des poubelles sur la voie publique.